



PREAVIS MUNICIPAL N° 2019/05

SAINT-TRIPHON - ECA 5542 - Dépôt du Bruet - Remplacement des portes d'accès extérieurs et du système de traitement des eaux



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Historique

Le dépôt du Bruet a été construit en 1992 et réunit sous le même toit les entités du Service de réparation, des eaux, des égouts, de la forêt et de la voirie de plaine. Il est composé de locaux administratifs, de vestiaires, d'un réfectoire, de l'atelier de réparations, de garages et de divers dépôts.

2. Remplacement des portes d'accès extérieurs

2.1 Etat des lieux

Le bâtiment dispose de 12 portes d'accès extérieurs qui ont plus de 25 ans. Le manque de pièces pour leur entretien ne permet plus d'assurer la sécurité des personnes et des véhicules qui les empruntent; de plus celles-ci ne sont pas isolées, ni motorisées.



Façade Ouest, garages véhicules



Façade Sud, atelier réparations

2.2 Projet

Il est prévu de remplacer l'ensemble des portes d'accès extérieurs. Les nouvelles portes sectionnelles seront munies pour certaines de portillons de service et les cylindres électroniques actuels pourront être réutilisés. Les installations motorisées pourront être commandées soit avec des télécommandes ou avec les badges électroniques déjà utilisés dans nos bâtiments.

Bien qu'une partie importante des surfaces des portes soit translucide, le solde sera réalisé avec des panneaux isolés, ce qui n'est pas le cas actuellement.

3. Remplacement du système de traitement des eaux

3.1 Etat des lieux

Le dépôt du Bruet dispose actuellement d'un système de traitement des eaux pour la récupération des polluants issus de l'atelier de réparations et des places de lavage intérieure et extérieure.

La Directive cantonale sur la gestion des eaux et des déchets dans les établissements de la branche automobile (DCPE 550) impose une installation de prétraitement.

L'installation actuelle fonctionne sur le principe de floculation (chimie), qui nécessite des frais d'entretien importants. De plus, il est difficile de trouver certaines pièces pour effectuer les réparations liées à l'ancienneté du système.



Installation de floculation



Stockage des boues dans le local technique

3.2 Projet

Le système proposé fonctionne selon le principe d'un traitement biologique des eaux. Cette solution a pour avantage de ne plus utiliser de floculant et de papier de filtration; de même, il n'y a plus de boue à évacuer.

Ce changement de procédé permettra une économie annuelle d'environ Fr. 10'000.-- sur les différentes fournitures et frais d'exploitation actuels. De plus, le remplacement de l'installation permettra de libérer un espace conséquent dans le local technique.

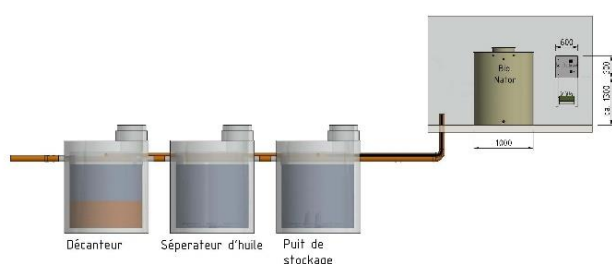
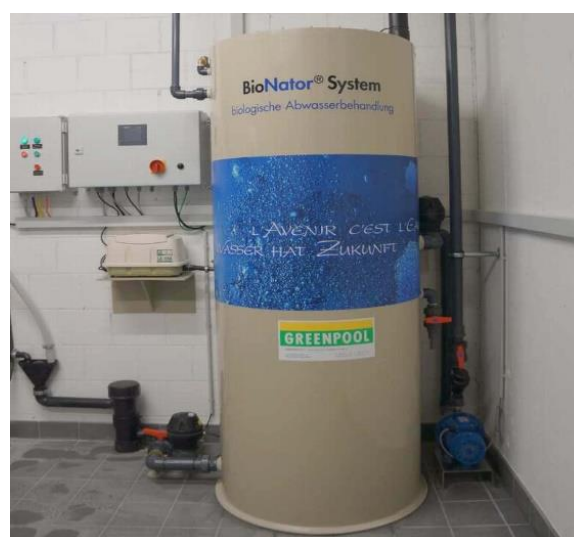


Schéma de principe de l'installation



Exemple d'un clarificateur

La nouvelle installation pourra également traiter la demande chimique en oxygène (DCO), matière organique difficilement biodégradable. Actuellement, ce traitement n'est pas obligatoire en Suisse pour les installations de la branche automobile. Néanmoins, plusieurs nations modifient leur directive et il est fort à parier qu'une modification en ce sens interviendra dans notre pays dans les prochaines années.

Il sera important de bien utiliser des produits de nettoyage dont les pH seront compris entre 6.5 et 9.0 car toute autre valeur aurait pour conséquence d'inhiber le développement bactérien. Les produits utilisés actuellement respectent ces indices.

Il est à noter que le nouveau procédé permet de neutraliser les odeurs, ce qui n'est pas le cas actuellement.

4. Assainissement futur

La demande de crédit sollicitée a pour but d'effectuer des travaux simples qui ne nécessitent pas d'étude complexe pour leur réalisation.

En revanche, une analyse plus poussée devra être entreprise pour répondre à la problématique liée au remplacement du chauffage, qui pourrait être remis en cause si une solution de chauffage à distance (CAD) devait être envisagée.

L'étanchéité de la toiture devra être contrôlée et refaite en partie, ce qui pourrait conduire à remplacer également l'isolation et induire éventuellement la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques. L'adjonction d'éléments techniques en toiture pour un éventuel CAD a été l'élément principal pour ne pas inclure ces travaux dans le présent préavis.

Le solde de l'assainissement énergétique de l'enveloppe du bâtiment (façades et fenêtres), devra être étudié car il devra tenir compte du ratio entre les coûts de rénovation et la potentielle économie d'énergie.

5. Développement durable

La mise en place de nouvelles portes isolées totalise une surface cumulée de 268 m². Il est difficile de quantifier précisément les économies d'énergies réalisées mais il est indéniable que les travaux permettront de réduire les pertes énergétiques, quand bien même si une grande partie des locaux sont tempérés.

L'élimination de produits chimiques dans le processus de traitement des eaux s'inscrit dans une politique respectueuse de l'environnement. De plus, l'absence des boues aura pour effet de ne plus les acheminer dans des décharges spécialisées.

6. Aspects financiers

Les montants présentés sont issus de devis.

Remplacement des portes d'accès extérieurs

Démontage et évacuation	Fr.	10'000.--	
Fourniture et pose des portes	Fr.	103'000.--	
Système de fermeture automatisé	Fr.	4'000.--	
Electricien	Fr.	6'000.--	Fr. 123'000.--

Remplacement du système de traitement des eaux

Installation technique	Fr.	32'000.--	
Maçonnerie	Fr.	2'000.--	
Sanitaire	Fr.	1'500.--	
Electricien	Fr.	1'500.--	Fr. 37'000.--



Divers et imprévus 10 %	Fr. 160'000.--
	Fr. <u>16'000.--</u>
Montant Total HT	Fr. 176'000.--
TVA 7.7 %	Fr. <u>13'552.--</u>
Montant Total TTC	Fr. <u>189'552.--</u>
Arrondi à	Fr. <u>190'000.--</u>

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 21 juin 2019,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2019/05
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour


décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre le remplacement des portes d'accès extérieurs et du système de traitement des eaux pour un montant total de **Fr. 190'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'**AMORTIR** cet investissement la première année qui suit la fin des travaux, et cela durant une période de 20 ans, par le compte 438.3310.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2019.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :


P. Turrian



Le Secrétaire :


Ph. Amevet